



COMMUNIQUE DE PRESSE
PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU CLUB DE PARIS

Le rapport annuel 2014 du Club de Paris est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

2014 a été une année exceptionnelle en terme d'activités en matière de politique d'outreach, puisqu'Israël est devenu son 20^{ème} membre et le Brésil, l'Afrique du Sud et la Banque Populaire de Chine participent régulièrement aux tours d'horizon mensuels. Le Club de Paris considère comme une priorité de premier ordre de favoriser un dialogue ouvert et inclusif entre créanciers souverains, qu'ils soient développés ou émergents et de réunir un spectre le plus représentatif de créanciers au cours de ses discussions et négociations. La seconde édition du Forum de Paris, qui a rassemblé plus de 30 pays en novembre 2014, a constitué une nouvelle étape décisive à cet égard. Les participants internes et externes du Club ont souligné les avantages de la coordination entre créanciers, que ce soit les échanges d'information relevant du recouvrement de créances ou les négociations de termes de restructuration adéquat entre les débiteurs.

2014 a été une année historique également au titre de l'accord obtenu entre la République argentine et le Club de Paris. L'accord visant à apurer la dette en arriérés sur une période de cinq ans de manière flexible a constitué une étape majeure dans la normalisation des relations financières entre l'Argentine et ses créanciers.

Le rapport annuel 2014 souligne également l'impact positif des accords de traitements de dette passés sur le développement économique des pays débiteurs, à travers les exemples du Pérou, de Saint-Christophe-et-Niévès et du Togo. Les marges de manœuvre budgétaires dégagées par les traitements accordés par le Club de Paris permettent aux pays débiteurs de mettre en place les réformes économiques et structurelles nécessaires et, à long terme, que le paiement du service de la dette due aux créanciers soit assuré.

Les créanciers du Club de Paris sont également au centre des discussions de la communauté internationale sur la prévention et la résolution des crises de la dette souveraine. En 2014, les pays membres du Club de Paris ont activement contribué à orienter les discussions dans le cadre du renforcement du cadre contractuel visant à améliorer l'action collective, ainsi que décrit par l'Association Internationale du Marché des Capitaux (ICMA) et le FMI dans ce rapport.

En 2015, le Club de Paris, fort de ses succès, a d'ores et déjà conclu un accord historique avec les Seychelles, portant sur une opération de remboursement par anticipation des dettes rééchelonnées par le Club de Paris en 2009, qui vise à soutenir un projet de conservation de l'environnement marin.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit à Paris avec les pays débiteurs afin de négocier avec eux un réaménagement de leurs dettes.

2. Les membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2014 du Club de Paris comprend les 4 grands chapitres suivants :

-- un chapitre sur l'activité du Club de Paris en matière de politique d'outreach,

-- un chapitre sur les traitements de dette pendant l'année,

-- un chapitre sur l'impact positif des traitements de dette accordés par le Club de Paris sur la situation de pays débiteurs,

-- un chapitre sur les sujets généraux discutés dans le cadre du Club de Paris,

A ces quatre grandes parties, s'ajoutent des annexes détaillées, notamment sur la présentation, le fonctionnement et les principes du Club de Paris.